

L'ensemble des inscriptions administratives 2024/2025 démarrent à compter du **10 juillet 2024 à 09:00**.

Vous ne pourrez pas effectuer votre inscription si vos résultats de diplôme ne sont pas validés

[Etudiant Français ou ressortissant de l'Union Européenne \[UE\]](#)

Profil d'inscription	Conditions requises	Première inscription à l'Université de Lorraine	Ré-inscription à l'Université de Lorraine	ENT	Validation Inscription administrative
Etudiant en formation initiale	Etudiant qui n'a jamais interrompu ses études (ou interruption de moins d'un an)	Etape 1 : Réglez la CVEC * Etape 2 : Réalisez votre inscription administrative via le site : https://inscriptions.univ-lorraine.fr	Etape 1 : Réglez la CVEC * Etape 2 : Réalisez votre inscription administrative via le site : https://reinscriptions.univ-lorraine.fr (concerne tout étudiant qui a déjà eu une inscription à l'université de Lorraine)	Etape 3 : Activation et validation du compte informatique J'active et je valide mon compte ENT étudiant à l'aide de mon N° étudiant obtenu à l'étape précédente sur le site : https://sesame.univ-lorraine.fr/index	Etape 4 : Dépôt des pièces justificatives Se connecter à https://dematpj.univ-lorraine.fr Le service Scolarité vérifiera la conformité et la validité des pièces déposées. Vous pourrez suivre l'avancement de votre dossier sur PJDEMAT. Quand l'ensemble de vos pièces justificatives sera validé, l'ensemble de vos pièces justificatives sera validé, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT : rubrique Mon dossier / Inscriptions.
Alternant sous contrat d'apprentissage	Contrat d'alternance pour tout apprenant de moins de 30 ans à date du 31/08/25. Lorsque l'apprenant remplit les conditions du contrat de professionnalisation, l'entreprise pourra choisir entre l'un ou l'autre des statuts	Etape 1 : avoir une promesse d'embauche ou votre cerfa (contrat d'apprentissage signé) Etape 2 : Réglez la CVEC* Réalisez votre inscription administrative par prise de rendez-vous avec le service de la scolarité par mail : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr (dans le mail mettre vos coordonnées téléphoniques, joindre cerfa et attestation CVEC)	Etape 1 : avoir une promesse d'embauche ou votre cerfa (contrat d'apprentissage signé) Etape 2 : Réglez la CVEC* Réalisez votre inscription administrative par prise de rendez-vous avec le service de la scolarité par mail : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr (dans le mail mettre vos coordonnées téléphoniques, joindre cerfa et attestation CVEC)		
Alternant sous contrat de professionnalisation	Les apprenants de 16 à 25 ans (le contrat peut être signé jusqu'au jour du 26ème anniversaire) et demandeurs d'emploi de plus de 26 ans. Lorsque l'apprenant remplit les conditions du contrat d'apprentissage, elle pourra choisir entre l'un ou l'autre des statuts d'inscription.	Etape 1 : avoir une promesse d'embauche, il faudra que l'entreprise contacte le service scolarité de l'IUTThionville-Yutz : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr afin d'établir une convention de formation professionnelle pour alternants en contrat de professionnalisation Etape 2 : Réalisez votre inscription administrative en présentiel, prenez rendez-vous avec le service de la scolarité par mail : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr	Etape 1 : avoir une promesse d'embauche, il faudra que l'entreprise contacte le service scolarité de l'IUTThionville-Yutz : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr afin d'établir une convention de formation professionnelle pour alternants en contrat de professionnalisation Etape 2 : Réalisez votre inscription administrative en présentiel, prenez rendez-vous avec le service de la scolarité par mail : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr		Etape 5 : Carte d'étudiant IZLY Une carte d'étudiant IZLY ou un timbre universitaire sera remise le jour de votre rentrée universitaire contre présentation de l'original de votre relevé de notes du diplôme d'accès à la formation demandée.
Reprise d'études (stagiaire de la formation continue)	Toute personne engagée dans la vie active (ou s'y engageant) qui a interrompu ses études depuis plus de 2 ans relève de la formation professionnelle	Etape 1 : Pour votre inscription en tant que stagiaire de la formation continue, veuillez contacter le Service Scolarité de l'IUT Thionville-Yutz Les modalités de financement et d'inscription vous seront transmises par retour de mail en fonction de votre statut. Etape 2 : Réalisez votre inscription administrative par prise de rendez-vous avec le service de la scolarité par mail : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr	Etape 1 : Pour votre inscription en tant que stagiaire de la formation continue, veuillez contacter le Service Scolarité de l'IUT de Thionville-Yutz Les modalités de financement et d'inscription vous seront transmises par retour de mail en fonction de votre statut. Etape 2 : Réalisez votre inscription administrative par prise de rendez-vous avec le service de la scolarité par mail : iutty-scolarite@univ-lorraine.fr		

* CVEC : Contribution Vie Etudiante et Campus à s'acquitter avant votre inscription administrative sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

[w Etudiant ressortissant HORS Union Européenne \[HORS UE\]](#)

Pour tout étudiant ressortissant hors Union Européenne, qu'il soit dans le cadre d'une première inscription ou d'une réinscription, doit prendre contact avec le service de scolarité et formation continue de l'IUT pour connaître la procédure adaptée à sa situation. Pour les étudiants actuellement en dehors du territoire français, ils devront attendre leur arrivée en France avant de contacter le service.

ATTENTION, lors de votre arrivée, prenez RDV pour effectuer votre inscription. Le paiement se fera par carte bancaire et sera possible en 3x, en effectuant son inscription en ligne. (un ordinateur sera à votre disposition à la scolarité)

[Étudiant\(e\) Sportif\(ve\) de Haut Niveau \(ESHN\)](#)

La session de demandes de statut ESHN est maintenant ouverte, les dossiers sont à déposer avant le 15 septembre 2024

Infos sur le site internet de l'Université de Lorraine, onglet "la vie à l'université de Lorraine"

Tanguy Abscheidt, coordinateur du dispositif, référent Lorraine Sud, enseignant au SUAPS et Directeur adjoint du SUAPS

tanguy.abscheidt@univ-lorraine.fr

Catherine Aubry, référente Lorraine Nord et enseignante au SUAPS

catherine.aubry@univ-lorraine.fr

Delphine Gigant-Lessinger, gestionnaire administrative

delphine.lessinger@univ-lorraine.fr